

Le Burundi durcit le ton face au recrutement du personnel au sein d'ONG étrangères

PANA, 15 mai 2019 Burundi : Les équilibres ethniques de rigueur dans le recrutement du personnel local au sein des ONG étrangères Bujumbura, Burundi - Le recrutement des employés locaux au sein des organisations non gouvernementales internationales doit tenir compte des équilibres ethniques et de genre, prévus par la Constitution burundaise, « en vue de corriger les déséquilibres constatés » et de "contribuer à la cohésion sociale", a-t-on appris, lundi, d'un communiqué du gouvernement.

Le rappel à l'ordre intervient après le départ de plusieurs ONG internationales qui, "au nom de l'éthique professionnelle refusaient de souscrire aux « fichages ethniques ». Le communiqué officiel révoque des sanctions « pour tout manquement aux dispositions légales », que ce soit « envers les candidats qui auront menti sur leur identité, que ce soit à l'endroit des membres des comités de recrutement qui auront manqué à leurs obligations ». Au dernier décompte du ministère burundais de l'Intérieur, 84 de la centaine d'ONG internationales oeuvrant dans le pays se sont conformées à la nouvelle loi les régissant. En plus des quotas ethniques de 60% de Hutu (communauté majoritaire au Burundi) et de 40% de Tutsi (minoritaires) à respecter au recrutement, la nouvelle loi sur les ONG prévoit encore un strict contrôle de leurs finances et des frais administratifs à l'agrément. D'un autre côté, l'Etat burundais promet d'ONG opérant encore dans le pays, notamment la mise à leur disposition d'un « Guichet unique ». Le guichet a pour but d'apporter "des solutions rapides" aux différents problèmes que rencontrent les ONG étrangères dans le suivi de leurs dossiers en rapport avec leur implantation au Burundi. Le constat officiel est que plusieurs ministères interviennent dans la gestion des dossiers d'agrément, d'enregistrement, du protocole d'exécution et d'implantation étrangère sur terrain, « ce qui est de nature à compliquer ou à ralentir les procédures ». L'Etat burundais prévoit la création d'un comité interministériel de suivi-évaluation des ONG étrangères dont « une part importante des affectées à leur fonctionnement, au détriment des activités de développement » du Burundi. Ainsi, le comité doit veiller ce que les aides des ONG internationales s'intègrent dans les circuits administratifs et financiers du pays, stipule le communiqué officiel. De l'avis général des observateurs à Bujumbura, l'enjeu est que les ONG internationales sont devenues la principale source de devises pour le Burundi. Les principaux partenaires techniques et financiers traditionnels ont tourné le dos au pays suite à la crise politique et des droits humains, nées des élections controversées et marquées de violences de 2015.